

# Rapport provincial déposé à la Consultation provinciale et territoriale en alphabétisation



## L'alphabétisation au Québec

**Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Québec, 2008**

# Table des matières

<u>1.Les faits saillants</u>	<u>1</u>
<u>2.La définition de l'alphabétisation</u>	<u>2</u>
<u>3.Le cadre légal et stratégique des activités d'alphabétisation</u>	<u>4</u>
<u>4.Les organismes responsables de la prestation des services d'alphabétisation et les organismes partenaires</u>	<u>4</u>
<u>5.L'aspect démographique</u>	<u>12</u>
<u>6.Le financement des services d'alphabétisation</u>	<u>12</u>
<u>7.Les priorités de 2007-2008</u>	<u>14</u>
<u>8.Les priorités de 2008-2009</u>	<u>19</u>
<u>9.Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement</u>	<u>22</u>
<u>10.La personne-ressource en matière d'alphabétisation</u>	<u>23</u>



## **1. Les faits saillants**

---

Le premier plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002-2007) ayant été mis en œuvre, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) publiera, au cours de l'année 2008-2009 un deuxième plan d'action, dont une des priorités porte sur l'alphabétisation et la formation de base.

Par ailleurs, il est important de noter le nouveau nom de l'unité responsable de l'éducation des adultes et de la formation continue au MELS soit la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire (DEAAC). Ce nom permet de faire ressortir l'action ministérielle en matière d'éducation populaire.

## 2. La définition de l'alphabétisation

---

Au Québec, les commissions scolaires qui offrent des services d'alphabétisation doivent assurer ces derniers en tenant compte des fins énoncées à l'article 5 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes<sup>1</sup> :

« L'alphabétisation a pour but de permettre à l'adulte :

- 1° d'accéder, le cas échéant, à d'autres services de formation;
- 2° d'augmenter ses capacités dans différents domaines d'apprentissage;
- 3° d'exercer ses rôles familiaux et sociaux. »

Ces services peuvent être donnés dans les deux langues officielles, soit en français et en anglais. La population québécoise peut aussi avoir recours aux services des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutient ces organismes par l'intermédiaire du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), un programme de financement qui vise à :

- reconnaître et promouvoir l'action des organismes d'action communautaire autonome, notamment dans les secteurs suivants :
  - alphabétisation populaire;
  - lutte contre le décrochage scolaire;
  - école de la rue;
  - formation continue, recherche et développement destinés aux organismes d'action communautaire autonome;
  - regroupements nationaux reconnus à titre d'organismes de représentation par le Ministère;
  
- soutenir financièrement ces organismes pour la réalisation de leur mission globale<sup>2</sup>.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur la mise en œuvre d'un nouveau curriculum pour la formation de base des adultes, le Ministère a procédé à la révision des cours visant les services d'alphabétisation. De plus, un nouveau découpage a été fait, ce qui a permis de regrouper sous l'appellation « formation de base commune » l'ensemble des cours touchant l'alphabétisation, le présecondaire et le premier cycle du secondaire (secondaire 1 et 2). Les programmes d'études de la formation de base commune sont axés sur l'acquisition de compétences. La mise en œuvre obligatoire de l'ensemble de ces programmes dans les commissions scolaires est prévue pour septembre 2009.

---

<sup>1</sup> . Régime pédagogique de la formation générale des adultes, décret 489-2005, à jour au 26 juillet 2006, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2006, art. 5.

<sup>2</sup> . MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, Direction de la formation générale des adultes, *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006, p. 1.

### **3. Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation**

---

Du point de vue légal, comme nous l’avons mentionné à la section 1, les services d’alphabétisation offerts dans les commissions scolaires sont prévus dans le Régime pédagogique de la formation générale des adultes, lui-même issu de la Loi sur l’instruction publique. L’article 448 de cette dernière stipule ce qui suit :

« Le gouvernement établit, par règlement, un régime pédagogique particulier applicable à la formation professionnelle et un régime particulier applicable aux services éducatifs pour les adultes.

« Ces régimes portent sur la nature et les objectifs des services éducatifs, de formation, complémentaires et, dans le cas des services éducatifs pour les adultes, d’alphabétisation et d’éducation populaire, ainsi que sur leur cadre général d’organisation. Ils déterminent, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l’article 3, les conditions auxquelles une personne doit satisfaire pour bénéficier de la gratuité de ces services<sup>3</sup>. »

Il est important de noter que les services d’éducation populaire cités ci-dessus ne sont pas du même ordre que les services offerts par les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation. Ceux-ci ne sont pas régis par la Loi sur l’instruction publique, mais ils sont soumis aux modalités d’application du PACTE, administré par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport.

Par ailleurs, les articles 2 et 3 de la Loi sur l’instruction publique précisent le droit de la population québécoise aux services d’alphabétisation :

« Toute personne qui n’est plus assujettie à l’obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement en vertu de l’article 448, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire en application de la présente loi.

[...]

« Tout résident du Québec visé à l’article 2 a droit à la gratuité des services d’alphabétisation et à la gratuité des autres services de formation prévus par le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes, aux conditions déterminées dans ce régime<sup>4</sup>. »

---

<sup>3</sup> . *Loi sur l’instruction publique*, chapitre I-13.3, à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2006, art. 448.

<sup>4</sup> 4. *Ibid.*, art. 2 et 3.

## **4. Les organismes responsables de la prestation des services d’alphabétisation et les organismes partenaires**

---

### **4.1. Les organismes responsables de la prestation des services d’alphabétisation**

#### **LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

Dans les commissions scolaires, les services d’alphabétisation sont caractérisés par le même mode d’organisation que les autres services éducatifs. Ainsi, les entrées peuvent être fixes ou continues, et les sorties peuvent varier selon les besoins et les conditions de vie de chaque adulte. Le personnel qui donne la formation doit être titulaire d’un permis d’enseignement (personnel permanent ou contractuel) ou posséder une formation appropriée (personnel à taux horaire). Les services sont généralement offerts d’août à juin, mais les commissions scolaires peuvent aussi les proposer pendant la période estivale, selon la demande.

#### **LES ORGANISMES D’ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN ALPHABÉTISATION**

Dans les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation, la gestion des services peut varier d’un groupe à l’autre selon les besoins des adultes inscrits. Ces groupes concluent souvent des ententes avec d’autres organismes d’action communautaire ou avec des organismes du milieu pour permettre aux adultes d’avoir accès à des ressources de soutien, notamment en matière de santé physique et psychologique, de prévention de l’analphabétisme et d’appui aux familles. Le personnel que comptent les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation est sélectionné en fonction de critères qui leur sont propres. En général, ces groupes n’offrent pas de services durant la période estivale.

### **4.2. Les organismes partenaires**

#### **LA TABLE DES RESPONSABLES DE L’ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (TREAQFP)**

La TREAQFP regroupe l’ensemble des commissions scolaires francophones du Québec ainsi que des commissions scolaires anglophones et des commissions scolaires à statut particulier. La TREAQFP constitue l’une des principales structures de concertation de ces établissements. Elle est engagée dans bon nombre de dossiers d’éducation des adultes, de formation professionnelle et de services aux entreprises. Parmi les moyens que la TREAQFP privilégie se trouvent : la rédaction et le dépôt d’avis, la collaboration à des recherches, la participation à divers comités et groupes de travail, et la diffusion d’information provenant du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport. Toutes les actions de la TREAQFP convergent vers le soutien au réseau des commissions scolaires dans le but de favoriser et de promouvoir des services éducatifs de qualité, accessibles à tous les adultes du Québec ainsi qu’aux

jeunes qui fréquentent les centres de formation professionnelle. Depuis 1999, la TREAQFP contribue de façon importante au développement de l'alphabétisation dans les commissions scolaires.

Tout en tenant compte de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du plan d'action qui l'accompagne, la TREAQFP a réalisé, au cours de l'année 2007-2008, diverses actions correspondant aux cinq champs d'intervention suivants :

- le soutien au développement et à la diversification des services d'alphabétisation dans les commissions scolaires;
- l'information et la réflexion en vue d'instrumenter les commissions scolaires en ce qui a trait à l'alphabétisation et à la formation de base;
- le recrutement des personnes visées par les services d'alphabétisation et la visibilité de ces derniers, par l'intermédiaire de mesures axées sur le dynamisme du réseau des commissions scolaires et la transformation de l'offre de services de celles-ci;
- la collaboration à l'établissement de nouvelles modalités relatives aux Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA);
- la représentation de ses membres auprès de ses partenaires et dans des comités de travail en matière d'alphabétisation.

En 2008-2009, la TREAQFP concentrera ses efforts sur l'expression de la demande de formation, la formation de base en entreprise, la collaboration avec les partenaires et associations du milieu de la formation continue et la diffusion de l'information aux commissions scolaires en regard des enjeux majeurs en alphabétisation.

#### **LE REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC (RGPAQ)**

Créé en 1981, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) témoigne de la volonté des groupes qu'il représente de se donner une force collective. Aujourd'hui, 77 groupes répartis sur tout le territoire québécois en sont membres.

Le RGPAQ a une double mission. D'une part, il voit à la promotion et au développement de l'alphabétisation populaire autonome ainsi que des organismes communautaires qui s'y consacrent. D'autre part, il veille à la défense des intérêts de ces organismes et des droits collectifs des personnes désavantagées par un faible niveau d'alphabétisation. La mission du RGPAQ se traduit, notamment, par des actions politiques en faveur de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires offrant des services d'alphabétisation, par des sessions de formation et des publications sur

l'alphabétisation populaire ainsi que par des interventions concrètes quant à la défense des droits des personnes analphabètes.

Le RGPAQ est un interlocuteur très important en matière d'éducation des adultes. Reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour son expertise en alphabétisation populaire, il collabore avec ce dernier relativement à différents dossiers portant sur ce sujet.

### **LE CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE (CDEACF)**

Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) a été reconnu juridiquement en 1983. Dans une perspective de démocratisation des connaissances, de reconnaissance du droit à l'information et de valorisation du patrimoine communautaire québécois, il rassemble, diffuse, favorise et rend accessible la documentation en français qui présente les savoirs et savoir-faire des différents milieux se consacrant à l'éducation des adultes, à l'alphabétisation et à la condition féminine au Québec et dans les communautés francophones du Canada.

Le CDEACF met à la disposition des organismes d'alphabétisation et de toute autre personne intéressée par la problématique de la littératie, un centre de consultation, de documentation et de référence qui compte 8551 unités documentaires très diversifiées. Le catalogue de ces documents est consultable dans Internet, aux deux adresses suivantes : [http://www.alpha.cdeacf.ca/les\\_documents/](http://www.alpha.cdeacf.ca/les_documents/) (documents en alphabétisation) et <http://catalogue.cdeacf.ca> (catalogue entier). Les documents peuvent également être prêtés et consultés sur place, en se rendant au CDEACF, et être prêtés, à distance, et ce, tant à des individus, à des organismes qu'à des bibliothèques.

Des minibibliothèques mobiles destinées aux adultes inscrits en alphabétisation dans ces organismes sont également mises à leur disposition. Depuis 2002, des organismes d'alphabétisation collaborent avec le CDEACF à la création de nouvelles minibibliothèques ou à la réactualisation de celles déjà existantes.

Le CDEACF a, en autres, établi un lien entre la théorie et la pratique. En effet, à l'heure où les sources et les canaux d'information se multiplient et où le temps de lire et de réfléchir se raréfie, il organise des salons du livre axés sur les publications choisies dans son catalogue. Destinés à faire connaître les documents pédagogiques produits dans le cadre des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) et à promouvoir les livres et la lecture, ces salons veulent également sensibiliser la population à la problématique de la formation de base des adultes et faire connaître les organismes de la région œuvrant dans ce domaine spécifique de l'éducation.



Depuis juillet 1997, le CDEACF s'est vu confier par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport la tâche de créer dans Internet un espace francophone consacré à l'alphabétisation. Le site Internet Espace Alpha ([www.alpha.cdeacf.ca](http://www.alpha.cdeacf.ca)) propose un ensemble de ressources en français (autres sites, documents, services et méthodes pratiques) aux agentes et agents d'alphabétisation aussi bien qu'aux adultes en formation. On y trouve, notamment, le catalogue documentaire de l'alphabétisation du CDEACF, un répertoire dans lequel les renseignements sur les organismes consacrés à l'alphabétisation dans toutes les régions du Québec sont mis à jour régulièrement, un calendrier dont peut se servir tout organisme pour annoncer une activité d'alphabétisation à la communauté francophone concernée ainsi qu'un dossier IFPCA comportant, entre autres, une section sur les expériences réalisées en matière de prévention de l'analphabétisme, de sensibilisation et de recherche. Il est à noter que le site présente également des liens menant vers diverses ressources québécoises anglophones en matière d'alphabétisation.

Un bulletin bimensuel (*Horizon Alpha*) et une liste de discussion par courriel ayant pour nom Pratiques ([pratiques@cdeacf.ca](mailto:pratiques@cdeacf.ca)) ont été créés. Ce sont des véhicules privilégiés pour la diffusion et l'échange d'information entre les membres de la communauté francophone de l'alphabétisation.

Par ailleurs, le CDEACF a récemment diffusé le Répertoire COMPAS (<http://compas.cdeacf.ca/>), né de la fusion du Répertoire de la recherche en éducation et en formation des adultes (RÉFA) et du Répertoire canadien des recherches en alphabétisation des adultes en français (RÉCRAF). Unique en son genre au pays, le répertoire COMPAS vise à promouvoir la recherche et à favoriser les échanges de connaissances entre les chercheurs et les intervenants des domaines de l'éducation, de la formation, de la littératie et de l'alphabétisation des adultes au Québec et au Canada francophone. Il s'agit de la seule recension francophone de recherches sur l'alphabétisation, la littératie et l'éducation des adultes au Canada.

COMPAS permet de naviguer dans près de 300 rapports illustrant la richesse et la diversité de ce champ spécifique de l'éducation et donne accès aux fiches biographiques de leurs auteurs. On y trouve des recherches universitaires, des recherches-actions initiées par des groupes locaux, des recherches gouvernementales et des recherches privées.

Le site du répertoire COMPAS donne le pouls des recherches et des actions en cours en donnant accès à une foule de renseignements d'intérêt tels :

- les actualités et les événements touchant la recherche;
- des liens vers des documents et des revues spécialisées;
- des liens vers des organismes, instituts et centres de recherche nationaux et internationaux;
- un aperçu des projets de recherche en cours;
- un accès à un babillard virtuel d'échanges sur les enjeux du domaine.

Depuis 2006, le CDEACF a mis sur pied un projet pilote de formation à distance par Internet qui a donné naissance à deux modules de formation : les formations « S'engager vers l'emploi » et « Travail en vue ». Ces formations ont comme public cible les femmes et le marché du travail.

### **LA FONDATION POUR L'ALPHABÉTISATION (FPA)**

Instituée en 1989, la Fondation pour l'alphabétisation (FPA) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de faire en sorte que tous, adultes et enfants, aient accès à une formation de base en lecture et en écriture. Elle se consacre particulièrement à la prestation de services d'aide et de référence, à la sensibilisation de la population à l'alphabétisation, à la prévention de l'analphabétisme et du décrochage scolaire, et à l'organisation d'activités de financement. Elle est également à l'affût des tendances et des meilleures pratiques afin d'améliorer ses services et de mieux réaliser sa mission.

La Fondation a aidé des milliers de personnes grâce à ses campagnes de publicité et à ses différents projets et services. Elle fait également figure de rassembleur en mobilisant des organisations et des individus de divers milieux concernés par l'alphabétisation. Elle a un mandat unique au Québec et au Canada, spécialement en ce qui a trait aux services d'aide et de référence. Elle permet à d'autres milieux, dont celui des affaires, de promouvoir l'alphabétisation en soutenant celles et ceux qui y travaillent.

La Fondation a instauré, en 1990, une ligne d'assistance téléphonique bilingue, gratuite et confidentielle, Info-Alpha (1 800 361-9142), grâce à laquelle on peut obtenir de l'information sur les services offerts en alphabétisation et sur les modalités d'inscription à ceux-ci. Rappelons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confié à la Fondation, en 2002, la création de la ligne bilingue Info Apprendre (1 888 488-3888), consacrée à la communication de renseignements sur les services d'éducation des adultes et de formation continue au Québec, tant dans les réseaux formels que non formels.

### **LE QUEBEC LITERACY WORKING GROUP (QLWG)**

Le Quebec Literacy Working Group (QLWG) est à la fois un groupe de travail et un réseau provincial qui appuie, depuis 1978, le personnel des commissions scolaires dans son travail d'alphabétisation auprès de la population anglophone. Chacune des dix commissions scolaires membres est autonome en ce qui a trait à l'application des politiques et des programmes d'alphabétisation, pourvu qu'elle tienne compte des paramètres établis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La mission du QLWG est de promouvoir, de faire progresser et de soutenir l'alphabétisation des adultes, l'alphabétisation des jeunes adultes ainsi que l'alphabétisation familiale dans le milieu anglophone du Québec. Un des volets de la mission du QLWG consiste à doter les commissions scolaires anglophones

de l'information et des outils nécessaires pour qu'elles puissent remplir leur engagement dans le domaine de l'alphabétisation.

### **L'ALPHABÉTISATION LAUBACH DU CANADA-QUÉBEC/LES VOLONTAIRES DE L'ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC (LLCQ/LVQ)**

Le regroupement L'Alphabétisation Laubach du Canada-Québec/Les volontaires de l'alphabétisation du Québec (LLCQ/LVQ) est constitué de groupes communautaires, de bénévoles et de personnel rémunéré qui offrent des services d'alphabétisation à la population anglophone du Québec. Le LLCQ/LVQ a été créé en 1980 et une restructuration a été effectuée en 1993 pour intégrer les groupes communautaires qui n'étaient pas membres du réseau Laubach.

Le LLCQ/LVQ a pour objectifs de soutenir les efforts des organismes qui en sont membres et de favoriser la promotion des services d'alphabétisation auprès de la population anglophone intéressée.

### **LA QUEBEC ENGLISH LITERACY ALLIANCE (QELA)**

La Quebec English Literacy Alliance (QELA) est un réseau provincial anglophone de services directs aux adultes inscrits en alphabétisation. Cette alliance est composée des dix commissions scolaires anglophones ainsi que des onze organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation anglophones. Le mandat et les activités de la QELA ainsi que les services qu'elle offre sont déterminés annuellement selon les besoins des organisations qui en sont membres. Ces besoins touchent notamment les services d'alphabétisation auprès des adultes analphabètes de même que la concertation entre les membres par la circulation et le partage d'information.

L'organisme siège à la table canadienne « Movement for Canadian Literacy », comme représentant des services anglophones en alphabétisation au Québec.

### **THE CENTRE FOR LITERACY**

The Centre for Literacy (ou Le Centre d'alphabétisation du Québec) est un centre de recherche, de perfectionnement professionnel et de ressources, qui vise à augmenter la capacité de la communauté à appliquer des pratiques efficaces en matière d'alphabétisation et à favoriser l'établissement de politiques à l'échelle locale, nationale et internationale. Pour accroître l'accessibilité et le partage de ses connaissances, son expertise et ses ressources, le Centre utilise les moyens suivants :

- Forum d'apprentissage (Learning Forum) – Le Centre agit comme hôte pour diverses activités : des ateliers et des conférences liées au thème de l'alphabétisation des adultes et de la formation de base. La plus connue est son Summer Institute (colloque d'été).
- Bibliothèque – Le Centre abrite l'une des plus vastes collections spécialisées sur l'alphabétisation et les sujets afférents à cette question. Depuis 1999-2000, le Centre est mandaté par la Direction de la

formation générale des adultes du Ministère pour assurer la collecte du matériel IFPCA dans le milieu anglophone.

- Projets communautaires – Le Centre entretient des relations étroites avec des organismes actifs dans divers secteurs d'activités et valorise les occasions de collaborer dans la coordination des activités, des projets de recherche et des programmes consacrés à l'alphabétisation et à l'apprentissage dans la communauté. De plus, l'implication du Centre, dans des recherches-actions sur la santé et l'alphabétisation, confère à son expertise une reconnaissance internationale.
- Publications – Le Centre publie un bulletin d'information (*News From The Centre*), des dossiers de travail (publiés ponctuellement) et des bibliographies annotées.

### **4.3. Les formes de partenariat**

Il existe plusieurs liens de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et d'autres ministères : Emploi et Solidarité sociale; Santé et Services sociaux ; Culture, Communications et Condition féminine; Immigration et Communautés culturelles. Ces liens ont été élargis depuis l'application de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

Les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation travaillent également en collaboration avec d'autres organismes du milieu, par exemple avec des centres locaux de services communautaires (CLSC), des bibliothèques, des syndicats et des groupes d'action communautaire.

## **5. L'aspect démographique**

---

Les personnes faiblement alphabétisées, que l'on qualifie le plus souvent d'analphabètes, sont celles qui, dans leur langue maternelle, possèdent en matière d'écrit des compétences leur permettant tout au plus d'accomplir des tâches élémentaires comme le repérage d'une information unique ou la résolution d'un problème de mathématique simple, et ce, à la condition que le matériel écrit soit clair ou familier. Les capacités en lecture de ces personnes se situent au niveau le plus bas sur l'échelle de cinq niveaux établie en 1994 lors de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA).

Selon les résultats de l'EIACA, qui a été menée en 2003, 10 % des Québécoises et des Québécois âgés de 16 à 65 ans (environ 509 000 personnes) présentent de très faibles compétences, tant du point de vue de la compréhension et de l'utilisation d'informations contenues dans des textes suivis ou schématiques qu'en ce qui a trait à la mathématique. En grande majorité, ces personnes connaissent des difficultés socioéconomiques. Par exemple, environ une personne sur trois déclare un revenu annuel personnel inférieur à 10 000 \$, ce qui est le cas d'à peine une personne sur cinq parmi celles dont les compétences sont plus élevées.

### **DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

De 2001-2002 à 2006-2007, les inscriptions en alphabétisation ont, de manière générale, augmenté de 6,4 % (les données pour 2007-2008 ne sont pas disponibles). En effet, les inscriptions qui étaient de 13 941 en 2001-2002 sont passées à 14 832 en 2006-2007. La hausse est attribuable à différents facteurs, notamment aux nombreuses activités de sensibilisation et de recrutement menées tout au long de l'année par les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. La campagne de promotion de l'alphabétisation du Ministère, qui met en évidence la ligne Info-Alpha de la Fondation pour l'alphabétisation, et la contribution de divers partenaires sont aussi des éléments pouvant expliquer l'augmentation de l'effectif.

### **DANS LES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN ALPHABÉTISATION**

Étant donné le caractère non formel des services dispensés par les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, le Ministère ne dispose pas de système de collecte des données concernant ces services. On estime cependant que près de 8 000 personnes en ont bénéficié.

## **6. Le financement des services d'alphabétisation**

---

En 2006-2007, les commissions scolaires ont investi dans l'alphabétisation plus de 21 M\$, une hausse de 3,5 % par rapport à 2005-2006, puisés, notamment, dans l'enveloppe que leur accorde le Ministère pour la formation générale des adultes. Selon les données provisoires de 2007-2008, le montant investi par les commissions scolaires serait de l'ordre de 22M\$, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à 2006-2007. De plus, pour l'année 2007-2008, le Ministère a versé, par l'intermédiaire du PACTE, 12 795 914 \$ à 132 organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation.

Par ailleurs, conformément à l'entente liée aux IFPCA, une somme de 4 100 000 \$ a été consentie aux commissions scolaires et aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation afin qu'ils présentent et réalisent des projets de développement en matière d'alphabétisation. Ce montant ne peut toutefois servir à la prestation de services d'enseignement. Notons que l'entente permet également au Ministère de mettre en œuvre des projets à l'échelle de la province.

## **7. Les priorités de 2007-2008**

---

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec ses partenaires des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, a établi, en 2007-2008, certaines priorités relativement à la mise sur pied et à la poursuite d'activités d'alphabétisation. Ces dernières peuvent être destinées à des groupes en particulier ou encore à l'ensemble des personnes qu'intéresse l'alphabétisation.

### **LE SÉMINAIRE SUR L'ALPHABÉTISATION**

Tenu à l'occasion du Forum interactif pancanadien sur la littéracie et l'alphabétisation du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), le Séminaire a regroupé plusieurs partenaires du Ministère autour des objectifs suivants :

- proposer des actions concrètes et novatrices pour faire suite aux discussions du Séminaire international sur l'alphabétisation de 2006;
- contribuer à enrichir, à l'intention du CMEC, l'état de la situation en ce qui a trait à l'alphabétisation au Québec;
- contribuer au deuxième plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;
- collaborer à la préparation du Québec en vue de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Confinte VI) de 2009, quant au dossier de l'alphabétisation;
- contribuer à réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012).

Les thèmes abordés étaient les suivants :

- la vision de l'alphabétisation au Québec et ses effets sur les acteurs concernés;
- les défis que pose l'analphabétisme sur la santé et le vieillissement de la population;
- l'expression de la demande de formation par les adultes et l'adaptation de l'offre de service en conséquence;
- le maintien des capacités de lecture et d'écriture comme responsabilité collective.

## **LA RÉNOVATION DU CURRICULUM**

Les programmes d'études de la formation de base commune ont été approuvés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en juillet 2007. Les travaux au cours de l'année 2007-2008 ont porté sur les objets suivants :

- le suivi de l'implantation facultative dans les commissions scolaires;
- l'accompagnement du personnel de direction des centres d'éducation des adultes, par l'organisation de journées nationales d'information et d'échange;
- le soutien aux commissions scolaires pour la formation du personnel scolaire; ce soutien a pris plusieurs formes dont l'attribution d'une enveloppe financière supplémentaire correspondant au coût de six journées de formation du personnel scolaire et l'animation d'ateliers dans le cadre des journées pédagogiques régionales;
- l'engagement de ressources professionnelles en informatique (une par région) pour veiller à l'intégration des technologies de l'information et des communications dans l'enseignement et l'apprentissage.

## **LA PRÉVENTION DE L'ANALPHABÉTISME**

Conformément aux orientations de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, en matière de prévention de l'analphabétisme, les actions énumérées ci-dessous ont été réalisées.

### **□ Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (PAELE)**

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés a été lancé en 1999 par le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

En 2003, le Programme d'aide a été reconduit dans le cadre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Il a misé sur des partenariats aux paliers national, régional et local afin de joindre les dix-sept régions administratives du Québec et d'assurer l'intégration d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des organismes à tous ces paliers. Depuis le début du programme, 71 projets concertés d'une durée moyenne de deux ans ont été mis en œuvre localement. Ces projets sont réalisés par plus de 900 partenaires, provenant de différentes organisations œuvrant auprès des familles et des enfants, soit les centres de santé et de services sociaux, les bibliothèques publiques, les centres de la petite enfance et autres services de garde, les écoles, les centres d'éducation



des adultes, les organismes communautaires de services à l'enfance et à la famille, les organismes d'alphabétisation ou d'éducation populaire, les centres locaux d'emploi, les municipalités, etc.

Un processus d'évaluation du programme est prévu en trois phases : l'évaluation de l'implantation; de la pertinence et des impacts. Les deux premières phases ont été réalisées de 2005 à 2007. La troisième phase a débuté en 2007 et le rapport final est prévu pour la fin de l'année 2009. Un rapport de mi-parcours a été déposé en juin 2008.

Les projets d'appui ont été maintenus en 2007-2008, notamment : la session de formation continue destinée aux partenaires locaux; la présentation dans Internet, à l'adresse [www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil](http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil), d'une rubrique d'éveil à la lecture et à l'écriture; la diffusion, par les ministères concernés aux paliers national, régional et local, de matériel de sensibilisation; une offre de formation continue en ce qui concerne la trousse « De A à Z on s'aide! ».

#### □ **Le programme Famille, école, communauté : réussir ensemble (FECRE)**

Le programme Famille, école, communauté : réussir ensemble découle du plan d'action qui accompagne la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et réalisé par celui-ci, en collaboration avec les ministères suivants : Culture, Communications et Condition féminine; Emploi, Solidarité sociale, Famille et Aînés; Immigration et Communautés culturelles; Santé et Services sociaux ainsi qu'avec le Conseil de la famille et de l'enfance.

Il s'agit d'un programme qui vise à :

- expérimenter un modèle de communauté éducative (mobilisation de la communauté) en vue de favoriser la réussite des élèves du primaire venant d'un milieu défavorisé;
- mettre au point un processus de mise en place de ce modèle;
- diffuser les résultats de cette expérimentation dans l'ensemble du réseau scolaire et au sein des réseaux des ministères partenaires;
- favoriser l'appropriation des résultats de cette expérimentation dans le réseau de l'éducation et dans les réseaux des ministères partenaires.

Le programme s'adresse aux familles qui comptent un ou plusieurs enfants âgés de 2 à 12 ans. L'action précoce proposée dans celui-ci vise, entre autres choses, à renforcer les habiletés et les pratiques parentales liées à la réussite scolaire de son enfant. Il s'agit donc de miser sur une approche préventive

plutôt que sur une approche de type compensatoire qui consisterait, par exemple, à stimuler l'enfant pour compenser les difficultés parentales.

Le programme, en place depuis 2003, est expérimenté dans douze commissions scolaires sur deux territoires d'écoles primaires. Les équipes locales, au nombre de 21, ont mis en œuvre, actualisé et évalué leur plan de réussite depuis septembre 2004. Ces équipes locales regroupent plus de 350 partenaires.

Au cours de l'année 2004-2005, une évaluation de l'implantation du programme a été réalisée auprès de l'ensemble des participantes et des participants. Une synthèse des résultats de cette évaluation sera disponible sur le site Internet de la DEAAC en novembre 2008, à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/portail.html>.

En 2006, une équipe de chercheurs de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal a débuté l'évaluation des impacts du programme. Un rapport de mi-parcours a été déposé en mai 2008.

#### **LES PROBLÈMES D'APPRENTISSAGE EN ALPHABÉTISATION, AU PRÉSECONDAIRE ET AU SECONDAIRE**

Un espace visant à assurer un soutien aux formatrices et aux formateurs qui interviennent auprès de personnes ayant des problèmes d'apprentissage, sous la forme questions/réponses, est accessible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/portail.html>.

#### **LES INITIATIVES FÉDÉRALES-PROVINCIALES CONJOINTES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION**

En 2007-2008, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a réalisé, relativement au programme IFPCA, les actions décrites dans les lignes qui suivent.

##### **□ La campagne de promotion de l'alphabétisation**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a poursuivi, en 2007-2008, sa campagne visant la promotion de l'alphabétisation. Celle-ci a donné lieu à la diffusion d'outils promotionnels, dans les lieux dits « de passage obligé » des personnes analphabètes, comme les centres locaux d'emploi et les carrefours jeunesse-emploi. De l'affichage a également été fait dans les stations du métro de Montréal ainsi que des placements média ponctuels.

## □ **La recherche**

En 2007-2008, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a poursuivi, en collaboration avec des partenaires, des travaux relatifs aux recherches portant sur les thèmes suivants :

- recrutement à partir d'une approche dite « de réseaux d'échanges réciproques des savoirs »;
- mobilisation des compétences des adultes (en ligne sur le site de la Direction à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/disciplines/default.html>);
- alphabétisation, santé et vieillissement de la population;
- persévérance en alphabétisation (rapport et outils distribués aux réseaux d'alphabétisation du MELS);
- sensibilisation et recrutement.

## □ **Les technologies de l'information et de la communication**

Le suivi relatif au site Espace Alpha ([www.espacealpha.cdeacf.ca](http://www.espacealpha.cdeacf.ca)) animé par le CDEACF a été assuré, de même que celui du site Web anglophone ([www.qela.qc.ca/](http://www.qela.qc.ca/)).

## **LE PRIX DE L'ALPHABÉTISATION DU CONSEIL DE LA FÉDÉRATION (COF)**

L'opération relative au Prix du Conseil de la fédération (COF) a été réalisée. Le Prix a été remis à la lauréate par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest.

## **8. Les priorités de 2008-2009**

---

Les priorités du Ministère en matière d’alphabétisation pour 2008-2009 s’inscriront dans la continuité des actions réalisées en 2007-2008.

### **LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE D’ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE**

La diffusion du deuxième plan d’action de la Politique fournira, pour 2009-2014, des avenues de développement, notamment, en alphabétisation.

### **LA RÉNOVATION DU CURRICULUM**

Les priorités pour 2008-2009 sont les suivantes :

- poursuivre le soutien aux commissions scolaires dans le cadre d’une deuxième année d’implantation facultative des nouveaux programmes;
- mettre en œuvre une stratégie d’évaluation continue des nouveaux programmes;
- soutenir les initiatives visant à produire du matériel didactique compatible avec les nouveaux programmes;
- finaliser l’organisation des systèmes de gestion en prévision de l’implantation obligatoire des nouveaux programmes pour septembre 2009.

### **LA PRÉVENTION DE L’ANALPHABÉTISME**

#### **□ Le Programme d’aide à l’éveil à la lecture et à l’écriture dans les milieux défavorisés**

La mise en œuvre du programme sera caractérisée, en 2008-2009, par les actions suivantes :

- poursuite d’une quarantaine de projets déjà en cours;
- mise en œuvre d’une quinzaine de nouveaux projets;
- offre de sessions de formation sur le programme avec les équipes locales;
- offre de sessions de formation sur les outils (*A à Z on s’aide!*) auprès des équipes locales;
- mise à jour du document *De la naissance à l’école*;
- poursuite de l’intégration de pratiques concernant l’éveil à la lecture dans les programmes et plans d’action des ministères qui collaborent au programme;
- poursuite des travaux de recherche sur l’évaluation des impacts du programme et diffusion des résultats;
- diffusion d’une revue de littérature sur l’éveil à la lecture suivant une approche écosystémique;
- actualisation de la base de données qui regroupe toutes les activités effectivement réalisées par les organismes participant au programme;

- travaux relatifs à l'intégration des programmes (Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, Programme Famille, école et communauté : réussir ensemble, École en Santé, stratégie d'intervention Agir autrement, etc.) dans une perspective de continuité des interventions en milieux défavorisés, associant les jeunes, la famille et la communauté.

#### □ **Le programme Famille, école, communauté : réussir ensemble**

La mise en œuvre du programme, prévue dans le plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, se terminera dans sa forme actuelle en juin 2009. L'année 2008-2009 en sera une de transition et de transfert des connaissances et de l'expertise acquises tout au long des cinq dernières années. Par ailleurs, l'évaluation des impacts du programme se poursuivra en 2008-2009. Finalement, suite aux travaux de révision du programme réalisés l'an passé, des ajustements seront apportés afin de favoriser son transfert vers d'autres commissions scolaires, le cas échéant.

### **LES INITIATIVES FÉDÉRALES-PROVINCIALES CONJOINTES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION**

#### □ **La campagne de promotion de l'alphabétisation**

La poursuite de la campagne de promotion de l'alphabétisation, ayant pour thème « Savoir lire, écrire et compter, c'est profiter de la vie! » fera l'objet d'une activité à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation. Toute l'année, diverses actions promotionnelles seront réalisées : animation dans les salons, expositions et colloques, placement média, distribution de matériel dans les lieux dits « de passage obligé », etc.

Un cédérom comportant des « histoires gagnantes » en alphabétisation dans chaque région du Québec sera réalisé et distribué aux partenaires de l'alphabétisation pour utilisation promotionnelle.

#### □ **La recherche**

Deux recherches seront réalisées sur les thématiques suivantes :

- les besoins de formation des travailleuses et des travailleurs du milieu de la foresterie;
- l'expression de la demande de formation.

❑ **La diffusion de capsules sur l’alphabétisation**

Des capsules seront conçues et placés dans Internet comme modèles de pistes d’action et de développement dans différentes sphères de l’alphabétisation, telles la sensibilisation et le matériel didactique.

❑ **Les technologies de l’information et de la communication**

Le suivi relatif à la gestion du site Espace Alpha et du site Web anglophone sera effectué.

**LE PRIX DE L’ALPHABÉTISATION DU CONSEIL DE LA FÉDÉRATION (COF)**

Les actions entourant le Prix du Conseil de la Fédération (COF) seront reconduites.

## **9. Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement**

---

À l'heure actuelle, il n'existe pas de données sur le personnel qui, au sein du gouvernement du Québec, est affecté au dossier de l'alphabétisation. Toutefois, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, plus particulièrement à la Direction de la formation générale des adultes, deux personnes, soit un coordonnateur et une secrétaire, travaillent à temps plein au dossier des services d'alphabétisation offerts dans les commissions scolaires, tandis que trois autres le font à temps partiel.

De plus, huit employés du Ministère, dont une technicienne, se consacrent au dossier des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. Enfin, dans chacune des directions régionales du Ministère, une personne est responsable de l'ensemble du dossier de la formation générale des adultes, l'alphabétisation comprise.

## 10. La personne-ressource en matière d'alphabétisation

---

Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble du dossier de l'alphabétisation, on peut communiquer avec :

### **Madame Andrée Racine**

Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 13<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Téléphone :** 418 643-9754, poste 2420  
**Télécopieur :** 418 644-6975  
**Courriel :** [andree.racine@mels.gouv.qc.ca](mailto:andree.racine@mels.gouv.qc.ca)

Quant au PACTE, on peut contacter :

### **Madame Estelle Lépine**

Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 13<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Téléphone :** 418 643-9754, poste 2403  
**Télécopieur :** 418 528-9405  
**Courriel :** [estelle.lepine@mels.gouv.qc.ca](mailto:estelle.lepine@mels.gouv.qc.ca)

